

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires

I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0004567.2026.002				I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs	
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom GAEC LA FERME LE MONT CHARVET Adresse 387 HAMEAU LA SAUGE 38620 Velanne Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse Impasse des Prairies Annecy-le-Vieux 3 bis, 74940, Annecy Pays France Code ISO FR		
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production					
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion					
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 10 août 2026 14:13:47 +02 (CET) Lieu Annecy (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 31/03/2026 au 31/03/2027		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Melanges Cerealiers (sans légumineuses)	Biologique
	Triticale	Biologique
	Ble tendre	Biologique
	Prairie temporaire	Biologique
	Trefle	Biologique
	Melanges fourragers	Biologique
	Prairie permanente	Biologique
	Prairie permanente	En conversion
	Bois pâtures et parcours ligneux	Biologique
	Noix	Biologique
	Porcins - Autres porcins (Porc d'engraissement)	Biologique
	Bovins viande - Vaches allaitantes	Biologique
	Autres bovins - Genisses renouvellement (>8 mois)	Biologique
	Autres bovins - Broutards (male ou femelle)	Biologique
	Autres bovins - Veaux (< 8mois)	Biologique
	Autres bovins - Genisses renouvellement (>8 mois) (1129/1134/1136/1137 (conduite en bio pendant 3/4 de la vie de l'animal)) - sous réserve de vérification de la conduite en bio pendant 3/4 de la vie de l'animal	Biologique
	Bovins viande - Genisses engraissement (>8 mois) (7128/2078/2248/5417/0477 (conduite en bio pendant 3/4 de la vie de l'animal)) - sous réserve de vérification de la conduite en bio pendant 3/4 de la vie de l'animal	Biologique
	Autres bovins - Genisses renouvellement (>8 mois) (9679/9677/9672/9671/3553/(conduite en bio pendant 3/4 de la vie de l'animal)) - sous réserve de vérification de la conduite en bio pendant 3/4 de la vie de l'animal	Biologique
Autres bovins - Genisses renouvellement (>8 mois) (2474/4071/2197 (conduite en bio pendant 3/4 de la vie de l'animal)) - sous réserve de vérification de la conduite en bio pendant 3/4 de la vie de l'animal	Biologique	
Autres bovins - Genisses renouvellement (>8 mois) (5199)	Biologique	
Autres bovins - Broutards (male ou femelle) (0664/0667)	Biologique	
Autres bovins - Genisses renouvellement (>8 mois) (3348/3355/3356/3375/3377/3370) - sous réserve de vérification de la conduite en bio pendant 3/4 de la vie de l'animal	Biologique	
Autres bovins - Taureaux (>24 mois) (1146) - sous réserve de vérification de la conduite en bio pendant 3/4 de la vie de l'animal	Biologique	
Autres bovins - Taureaux (>24 mois) (2095) - sous réserve de vérification de la conduite en bio pendant 3/4 de la vie de l'animal	Biologique	
Autres bovins - Taurillons (18 à 24 mois) (0219) - sous réserve de vérification de la conduite en bio pendant 3/4 de la vie de l'animal	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
	<table><tr><td>Nom de l'organisme d'accréditation</td><td>COFRAC</td></tr><tr><td>Hyperlien vers le certificat d'accréditation</td><td>https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf</td></tr></table>	Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	Hyperlien vers le certificat d'accréditation
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC			
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf			
	II.9 Autres informations			

DÉLIVRÉ